

<https://www.snetap-fsu.fr/DNB-pour-une-juste-remuneration-des-examinateurs-et-examinatrices.html>



DNB : pour une juste rémunération des examineurs et examinatrices

!



gogie - 4ème-3ème de l'Enseignement agricole -
Date de mise en ligne : mardi 7 juillet 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Pour le DNB, les examinateurs et examinatrices ne sont pas rémunérés pour l'épreuve orale et l'indemnité de correction pour les épreuves écrites est vexatoire. 0,75 € par copie, ce n'est plus possible !

Nous, personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Agricole et Maritime Public, ne tolérons plus cette déconsidération de notre travail.

Nous exigeons :

- que les indemnités de correction soient augmentées de manière conséquente pour toutes les épreuves de cet examen.
- que chaque copie de sciences (physique-chimie, SVT, technologie) soit indemnisée comme telle et non pas comme une demi-copie.
- que, pour le français, trois copies distinctes (questions, dictée et rédaction) soient comptées par candidat-e.
- que l'oral de DNB soit indemnisé règlementairement comme un oral d'examen.

[Signez la Pétition initiée par le SNES-FSU SNES-FSU](#)